

## « Pourquoi faire compliqué quand on peut faire Floc ? » un thème de l'assemblée générale du CIFG à Éauze

Une interprofession qui se remue



« Pourquoi faire compliqué quand on peut faire Floc ? » un thème de l'assemblée générale du CIFG à Éauze

L'assemblée générale du Comité interprofessionnel du Floc de Gascogne (CIFG) se réunit le 28 mars 2024 à la Maison Armagnac Gascogne à Éauze. Sous la présidence de Patrick Farbos (son président) et en présence du préfet Larent Carrié, de la sous-préfète de Condom, Véronique Moreau.

À la tribune officielle avaient pris place également Philippe Dupouy (président du Conseil départemental), Jean-Luc Moudenc (maire de Toulouse et contrôleur d'État) et Jean-Jacques Bolzan (adjoint au maire de Toulouse).



Arrivée du préfet (à dr.), accueilli par Patrick Farbos et Jean-Jacques Bolzan (au centre)

### Une nouvelle Com : Pourquoi faire compliqué quand on peut faire Floc !

L'interprofession a un moral d'acier et cela se reflète dans la nouvelle Com :

Encourager le public à boire (avec modération) du Floc, soit nature, soit en cocktail avec de la bière, ou encore avec de la bière et du jus de pêche

Mettre l'accent sur les producteurs et leur savoir-faire

Faire connaître les pâtisseries du Gers qui confectionnent Lou Floc, gâteau au Floc (1)

Un nouveau site Internet

Une nouvelle ligne éditoriale sur Facebook et Instagram.

« L'objectif est de remettre le Floc au quotidien des consommateurs et des consommateurs possibles. Et d'augmenter la notoriété du produit ».



**Patrick Farbos accueille Véronique Moreau**

#### **Intervention de Jean-Jacques Farbos**

Le président du CIFG exprime sa satisfaction de voir, qu'après la crise du covid, les ventes de Floc ont repris et presque rattrapé les chiffres de 2016.

#### **Partage de la cotisation volontaire obligatoire (CVO)**

Il rappelle que l'appellation, reconnue par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao), est portée par l'Organisme de défense et de gestion (ODG).

Pour faire disparaître le déséquilibre financier entre CIFG et ODG, il a été décidé en 2023 de partager la CVO (soit 0,35 euro/bouteille), jusque là touchée intégralement par le CIFG, entre chaque structure. Le CIFG recevra 0,20 euro/bouteille et l'ODG, 0,15.

Cette modification ne cause qu'un petit déficit en 2023, mais le déficit pourrait atteindre 50 000 euros en 2024. Ce déficit « voulu » est accepté par Jean-Luc Moudenc, contrôleur d'État.

Patrick Farbos souligne que les comptes doivent être gérés avec minutie. Les dépenses de communication sont la variable d'ajustement.



**Jean-Michel Dollet de l'Armagnac Janneau (à gauche)**

#### **Question de Jean-Michel Dollet (Armagnac Janneau)**

Que fait-on pour se faire connaître à l'international et même au national ? À l'est d'Auch, le Floc est inconnu.

Réponse : on cherche d'abord à consolider nos positions en France. Ce n'est pas au CIFG d'aller dans les commerces. Des Festi'Floc sont organisés dans le Gers et il y a un partenariat avec les buvettes lors des événements.

#### **Intervention de Philippe Dupouy**

Il constate la bonne santé de l'Interprofession. Et reconnaît qu'il est difficile de faire la promotion d'un produit marqué régional. Il assure l'interprofession de son soutien.

#### **Intervention du préfet**

Laurent Carrié a découvert un stand de floc à la préfecture : « Beau plan de com ! » L'État est mobilisé pour la filière viticole. Le vignoble du Sud-Ouest est différent des autres, car il produit, il vend et il exporte. Les services de la préfecture sont totalement mobilisés pour réduire les délais de perception des aides. Et la simplification de l'embauche des saisonniers est à l'étude.



**Intervention du préfet Laurent Carrié ( qui porte le macaron du Floc)**

#### **Activité 2023**

Production : 5 338 hl (2 622 blanc et 2 716 rosé) contre 5 400 en 2022

Conditionnement : 5 042 hl contre 4 446 en 2022

Stocks : 9 611 hl contre 9 586 en 2022

Commercialisation : 624 692 bouteilles contre 637 979 en 2022 ; 80 % sont commercialisés par 1/3 des opérateurs.

#### **Budget 2024**

Les produits prévus iront de 328 200 à 345 100 euros, contre 382 361 réalisés en 2023

Les dépenses prévues iront de 375 400 à 395 800 euros, contre 383 034 en 2022, avec un déficit prévu de 45 000 à 50 700 euros.

(1) Maison Lancuente à Cazaubon, Les Gourmandises de Lauretine à Castera-Verduzan, La Tropézienne à Auch, Les Saveurs de Giram à Urgosse, Pâtisserie Tonnerre à Éauze, Les Levains de Gascogne à Montréal, Maison Ducauze à L'Isle-Jourdain et la Pâtisserie Chambrier à Condom.

N.B. - Sur la photo du haut de page, de g. à dr.: Philippe Dupouy, Patrick Farbos, Laurent Carrié, Jean-Luc Moudenc et Jean-Jacques Bolzan.